

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2015

Le 1^{ER} avril 2015 à 20 H 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mmes DUBOIS, LEMARCHAND, MARTINEZ, , Mrs BERTRAND, BRESSY, COUASNON GUERIN, JACOB, SAUNIER.

Absents excusés : Mme GIRBAL ayant donné pouvoir à Mme BOURGEOIS
Mr LOHY ayant donné pouvoir à Mme LEMARCHAND
Mr PAYAN ayant donné pouvoir à Mr BERTRAND

Absents : Mme SALIOU, M. PAYSANT
Secrétaire de séance : Mme DUBOIS

ORDRE DU JOUR

Création d'un emploi CUI (Contrat Unique d'Insertion) à temps incomplet (24/35^{ème}) à compter du 7 avril 2015.

L'augmentation constante de la charge de travail administratif au niveau de la commune, a conduit le conseil municipal à envisager la création d'un emploi à temps incomplet. Mme le maire présente la candidature d'une personne ayant les compétences requises pour assurer cette fonction. Cet emploi rentre dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion. Elle précise que 75 % des charges patronales sont prises en compte par l'état sur la base de 21h54. Le rôle de cette personne consistera à effectuer des tâches administratives pour seconder la secrétaire de mairie mais il pourra également lui être demandé d'intervenir, en cas de besoin, au sein des activités périscolaires pour remplacer une personne absente ou accompagner les enfants lors de leurs déplacements. Mme Dubois intervient afin de demander des précisions sur la démarche entreprise pour recruter cette personne. Mmes Bourgeois et Martinez lui répondent qu'elles l'ont rencontrée deux fois et que ses compétences et sa motivation étant satisfaisantes, elles n'ont pas jugé nécessaire de contacter d'autres personnes. Mr Couasnon ajoute qu'il aurait été souhaitable de définir précisément ses fonctions.

Il est procédé au vote afin d'autoriser madame le maire à signer la convention à intervenir avec Pôle Emploi pour une durée hebdomadaire de 24 H et pour une période de 6 mois (7 avril au 6 octobre 2015) avec possibilité de reconduction.

Pour : 14

Contre : 1 Mr Couasnon qui précise qu'il ne s'oppose pas à l'embauche de cette personne mais émet des réserves sur les tâches qui lui seront confiées, la fiche de poste n'ayant pas été clairement déterminée. Une surcharge de travail au secrétariat de la mairie est effective, mais il faudrait quantifier les tâches à faire plus précisément.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.